

tenue sous la présidence de Madame HAMON, assisté(e)
de Madame CELINO et Madame BARRE, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2208234	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire RENVOI DU TA DE DIJON : Annulation de quatre titres de perception émis le 27 janvier 2022 par le directeur des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en récupération des aides versées au titre du fonds de solidarité COVID 19 à destination des entreprises pour les mois d'octobre 2020, décembre 2020, janvier et mars 2021

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS OKNO FILMS EDITION	Maître ZIATT Mehdi (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

02)	DOSSIER N° 2208652	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annulation des 4 mises en demeure relatives à des indus d'aide exceptionnelle aux entreprises fragilisées par le COVID 19 pour les mois de mars, avril, mai et novembre 2020

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

10 heures 30

03) DOSSIER N° 2302350

RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE

Titre de l'affaire Impôt sur le revenu et contributions sociales au titre des années 2015 et 2016**Nom des parties****Demandeur** Monsieur et Madame X**Représentants des parties**

SAND AVOCAT

Défendeur DIRECTION DE CONTROLE FISCAL DE RHONE-ALPES-BOURGOGNE

04) DOSSIER N° 2308091

RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Demande avant-dire-droit la désignation d'un expert afin d'établir les préjudices subis par la requérante suite à la reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident survenu le 29 janvier 2019 et demande de condamnation du centre hospitalier régional de Lille à verser la somme de 104 850 euros à titre de dommages et intérêts**Nom des parties****Demandeur** Madame X**Représentants des parties**

SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)

Défendeur CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

DIRECTEUR

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LILLE - DOUAI

Directeur

05) DOSSIER N° 2503947

RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 28 mars 2025 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Roubaix lui a infligé une sanction de révocation**Nom des parties****Demandeur** Monsieur X**Représentants des parties**

Maître JAMAIS Gauthier (Cour)

Défendeur CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX

Directeur

10 heures 30

06)

DOSSIER N° 2506021

RAPPORTEUR: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 25 avril 2025 de la directrice du centre hospitalier de Douai portant révocation d'une ade-soignante à compter du 1er juin 2025

Nom des parties

Demandeur

Madame X

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI

Représentants des parties

Maître ROBIQUET Camille (Cour)

DIRECTEUR

Arrêté le 19/01/2026

Le président du tribunal